

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

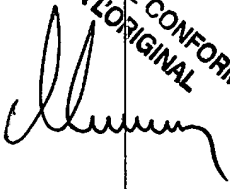
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00293
Numéro SIREN : 437 948 391
Nom ou dénomination : BAFFY INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2019 sous le numéro de dépôt 716



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 1.2. FEV. 2019 sous le n° B 716			CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL 			
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	571 725.00		571 725.00	571 725.00			
	Constructions	1 717 832.74	308 288.92	1 409 543.82	1 443 900.48	34 356.66	2.38	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	48 295.60	46 980.41	1 315.19	1 850.17	534.98	28.92	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	1 201 971.80		1 201 971.80	1 201 971.80				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés				1 666.67	1 666.67	100.00		
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	3 539 825.14	355 269.33	3 184 555.81	3 221 114.12	36 558.31	1.13		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)								
Clients et comptes rattachés								
Autres créances	20 343.45		20 343.45	17 976.45	2 367.00	13.17		
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	4 611.11		4 611.11	18 319.08	13 707.97	74.83		
Charges constatées d'avance (3)	2 267.00		2 267.00	1 225.00	1 042.00	85.06		
Total III	27 221.56		27 221.56	37 520.53	10 298.97	27.45		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 567 046.70	355 269.33	3 211 777.37	3 258 634.65	46 857.28	1.44		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2018 12	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 700) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 700.00	7 700.00		
	Réserves				
	Réserve légale	770.00	770.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 100 173.57	3 180 273.44	80 099.87-	2.52-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	52 753.27-	80 099.87-	27 346.60	34.14
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	3 055 890.30	3 108 643.57	52 753.27-	1.70-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		78 167.20	78 167.20-	100.00-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	154 537.07	64 554.79	89 982.28	139.39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 969.09	5 969.09-	100.00-	
Dettes fiscales et sociales	1 350.00	1 300.00	50.00	3.85	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	155 887.07	149 991.08	5 895.99	3.93
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 211 777.37	3 258 634.65	46 857.28-	1.44-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

155 887.07 149 991.08

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12			Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				48 000.00	48 000.00-	100.00-
Autres produits			5 969.09		5 969.09	
Total des Produits d'exploitation (I)			5 969.09	48 000.00	42 030.91-	87.56-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			21 761.92	20 049.10	1 712.82	8.54
Impôts, taxes et versements assimilés			5 359.00	5 236.00	123.00	2.35
Salaires et traitements				48 000.00	48 000.00-	100.00-
Charges sociales				20 431.00	20 431.00-	100.00-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			34 891.64	34 891.64		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			62 012.56	128 607.74	66 595.18-	51.78-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			56 043.47-	80 607.74-	24 564.27	30.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2018 12	Exercice N-1 31/03/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	6 854. 72		6 854. 72	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		746. 99	746. 99-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 854. 72	746. 99	6 107. 73	817. 65
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 907. 85	4 134. 82	2 226. 97-	53. 86-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 907. 85	4 134. 82	2 226. 97-	53. 86-
2. Résultat financier (V-VI)	4 946. 87	3 387. 83-	8 334. 70	246. 02
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	51 096. 60-	83 995. 57-	32 898. 97	39. 17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 095. 70	1 095. 70-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10. 00	22 400. 00	22 390. 00-	99. 96-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	10. 00	23 495. 70	23 485. 70-	99. 96-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 666. 67	19 600. 00	17 933. 33-	91. 50-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 666. 67	19 600. 00	17 933. 33-	91. 50-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 656. 67-	3 895. 70	5 552. 37-	142. 53-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	12 833. 81	72 242. 69	59 408. 88-	82. 24-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	65 587. 08	152 342. 56	86 755. 48-	56. 95-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	52 753. 27-	80 099. 87-	27 346. 60	34. 14

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail Immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

EXCO SOCODEC

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 211 777.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 52 753.27- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	571 725		
Constructions sur sol propre	1 717 833		
Installations générales agencements aménagements divers	46 647		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 649		
TOTAL	2 337 853		
Autres participations	1 201 972		
Autres titres immobilisés	1 667		
TOTAL	1 203 638		
TOTAL GENERAL	3 541 492		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			571 725	571 725
Constructions sur sol propre			1 717 833	1 717 833
Installations générales agencements aménagements divers			46 647	46 647
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 649	1 649
TOTAL			2 337 853	2 337 853
Autres participations			1 201 972	1 201 972
Autres titres immobilisés		1 667		
TOTAL		1 667	1 201 972	1 201 972
TOTAL GENERAL		1 667	3 539 825	3 539 825

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	273 932	34 357		308 289
Installations générales agencements aménagements divers	44 797	535		45 332
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 649			1 649
TOTAL	320 378	34 892		355 269
TOTAL GENERAL	320 378	34 892		355 269

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	34 357				
Instal.générales agenc.aménag.divers	535				
TOTAL	34 892				
TOTAL GENERAL	34 892				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	20 343	20 343	
Charges constatées d'avance	2 267	2 267	
TOTAL	22 610	22 610	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres impôts taxes et assimilés	1 350	1 350		
Groupe et associés	154 537	154 537		
TOTAL	155 887	155 887		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	77 698			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	40 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	770			770

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	linéaire	7 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 776
Total	6 776

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 350
Total	1 350

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 267
Total	2 267

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		353 458
caution SARL BAFFY prêt CIC 70%	92 270	
caution SARL BAFFY prêt BPBFC 100%	131 814	
caution SARL BAFFY prêt BTPBQ 100%	129 374	
Total (1)		353 458
(1) dont concernant les participations		353 458

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL BAFFY bilan 30/04/2017 - (restructuration du capital - réalisée en mai 2017) - Participations détenues entre 10 et 50 %	402 000	3 782 851	65.67	1 201 972	1 201 972		353 458	305 392	120 893	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

COPIE

BAFFY INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 7 700 euros
Siège social : 13 Rue Docteur Quignard - 21000 DIJON
437 948 391 RCS DIJON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt juillet,
A 10 heures,

Les associés de la société BAFFY INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 7 700 euros, divisé en 770 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance qui fait apparaître que sont présents :

- Monsieur Christian BAFFY,
 - propriétaire de 245 parts sociales
 - usufruitier de 140 parts sociales
- Madame Dolorès BAFFY,
 - propriétaire de 245 parts sociales
 - usufruitier de 140 parts sociales
- Monsieur Laurent BAFFY, nu-propriétaire de 140 parts sociales
- Madame Emmanuelle RENARD, nu-propriétaire de 140 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 770 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle est présidée par Monsieur Christian BAFFY, cogérant associé.

Madame Dolorès BAFFY assiste également à l'Assemblée en sa qualité de cogérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

I - ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Im Jtz M GR

II - ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Lecture du rapport sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social,
- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels,
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée,
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Nomination du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le rapport de la gérance sur le projet de transformation de la Société en SAS,
- le rapport du Commissaire à la Transformation établi conformément aux dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce,
- le récépissé de dépôt du rapport du Commissaire à la Transformation délivré par le Greffe,
- le projet de statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture des rapports de la gérance et du rapport du Commissaire à la Transformation.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

I – RESOLUTIONS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix ayant le droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 52 753,27 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -52 753,27 euros

Affectée en totalité au compte « autres réserves » soit : -52 753,27 euros
qui sera ainsi ramené à 3 047 420,30 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix ayant le droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport :

- constate qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- prend acte des conventions conclues antérieurement et qui se sont poursuivies au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix ayant le droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que sur l'exercice clos le 31 mars 2018 Madame Dolorès BAFFY n'a pas été rémunérée en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de cogérante.

Elle prend acte de ce que l'avantage en nature dont bénéficiait Madame Dolorès BAFFY du fait de l'utilisation à des fins personnelles de la maison de GRIMAUD (83) appartenant à la Société a cessé à la fin de l'exercice précédent en prévision de la mise en vente de la maison.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix ayant le droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que sur l'exercice clos le 31 mars 2018 Monsieur Christian BAFFY n'a pas été rémunéré en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de cogérant.

Elle prend acte de ce que l'avantage en nature dont bénéficiait Monsieur Christian BAFFY du fait de l'utilisation à des fins personnelles de la maison de SAINT GERVAIS LES BAINS (74) appartenant à la Société a cessé à la fin de l'exercice précédent en prévision de la mise en vente de la maison.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix ayant le droit de vote.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix ayant le droit de vote.



II – RESOLUTIONS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire à la Transformation désigné à l'unanimité des associés, sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, approuve expressément cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le rapport atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport prévu par les articles L. 223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du Code de Commerce et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 227-3 du Code de Commerce, de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 7 700 euros. Il sera désormais divisé en 770 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales, proportionnellement au nombre de leurs parts, à raison d'une action pour une part.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

NEUVIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DIXIEME RESOLUTION


L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme, pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société :

Monsieur Christian BAFFY dont les fonctions de cogérant prennent fin ipso facto.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il sera investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.



Monsieur Christian BAFFY déclare accepter les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme, pour la durée du mandat du Président, en qualité de Directeur Général de la Société :

Madame Dolorès BAFFY dont les fonctions de cogérante prennent fin ipso facto.

Dans l'exercice de ses fonctions, Madame Dolorès BAFFY disposera des mêmes pouvoirs que ceux conférés au Président.

Elle aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Madame Dolorès BAFFY déclare accepter les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour les six premiers exercices de la Société sous sa forme de Société par Actions Simplifiée :

La Société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT - ECA
Parc Valmy - 37 Rue Elsa Triolet – 21000 DIJON
RCS DIJON 300 465 093

Le Commissaire aux Comptes a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 mars 2019, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de Commerce relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées.

La gérance de la Société sous sa forme à responsabilité limitée présentera à l'Assemblée Générale des associés qui statuera sur ces comptes, un rapport rendant compte de sa gestion pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera communiqué aux associés dans les conditions fixées par le Code de Commerce et les nouveaux statuts.

L'Assemblée Générale des associés statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de Commerce relatives aux Sociétés par Actions Simplifiées. Elle statuera également sur le quitus à accorder à la gérance de la Société sous son ancienne forme.



Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par Actions Simplifiée.

Les fonctions de la gérance prennent fin à compter de ce jour, sous réserve de la nécessité pour la gérance d'établir un rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée est définitivement réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés et les associés.

Monsieur Christian BAFFY (1)

Bon pour cessation des fonctions de la gérance et acceptation des fonctions de Président à compter de ce jour

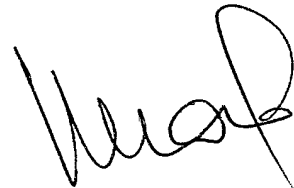
Madame Dolorès BAFFY (2)

Bon pour cessation des fonctions de la gérance et acceptation des fonctions de Directeur Général à compter de ce jour

Monsieur Laurent BAFFY



Madame Emmanuelle RENARD



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour cessation des fonctions de cogérant et acceptation des fonctions de Président à compter de ce jour ».

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour cessation des fonctions de cogérante et acceptation des fonctions de Directeur Général à compter de ce jour ».



BAFFY INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros
Siège social : 13 Rue Docteur Quignard
21000 DIJON
437 948 391 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUILLET 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 52 753,27 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -52 753,27 euros

Affectée en totalité au compte « autres réserves » soit : -52 753,27 euros
qui sera ainsi ramené à 3 047 420,30 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juillet 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour certification conforme
Le Président
Monsieur Christian BAFFY

